

**Objet : Ajout- Tarif commercial partenariats 2026 – Location salle**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de l'EPIC OFFICE DE TOURISME DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 11 mai 2026**

**L'an deux mille vingt six et le onze mai**

Le comité de direction de l'EPIC, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Serge GROLLIER,

Présents : MMES MRS. GROLLIER. BAILLY. LEBRAT. SEINE. TUR. BAVUZ. CHARPINE. MALLEIN. PUGNOT. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. TAVEL (pouvoir CHARPINE)

Secrétaire de séance : P.ZUCCHERO

.....

Le Président,

**Rappelle** qu'au titre des articles L. 133-3, L. 211-1 et 221-2 du Code du tourisme et conformément à l'objet de l'EPIC, l'Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette peut commercialiser des prestations de services touristiques ;

**Indique** que les tarifs des partenariats de l'Office de tourisme ont déjà été votés (Délib 2025\_11-03-2) mais qu'il convient d'en ajouter de nouveaux concernant l'offre « tourisme d'affaire »,

**Explique** qu'il semble important de pouvoir offrir des tarifs de salles remisés à -15%HT pour les partenaires qui ont souscrits cette offre « tourisme d'affaire » auprès de l'office de tourisme, comme suit :

<b>Prestation</b>	<b>HT actuel</b>	<b>HT -15 %</b>	<b>TTC (TVA 20%) avec remise</b>
Salle 70 m <sup>2</sup> – demi-journée	160€	136€	163,20€
Salle 70 m <sup>2</sup> – journée	280€	238€	285,60€
Salle 100 m <sup>2</sup> – demi-journée	320€	272€	326,40€
Salle 100 m <sup>2</sup> – journée	520€	442€	530,40€
Salle 170 m <sup>2</sup> – demi-journée	480€	408€	489,60€
Salle 170 m <sup>2</sup> – journée	760€	646€	775,20€

Le Comité de direction, après en avoir délibéré l'unanimité :

Vu les articles L. 133-3, L. 221-1 et L. 221-2 du Code du tourisme ;

Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

**APPROUVE** ces tarifs remisés pour les partenaires de l'office de tourisme qui ont opté pour l'offre « tourisme d'affaire »

AUTORISE le président à signer toutes les pièces s'y rapportant et à entreprendre toute démarche relative à ce sujet.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026  
Reçu en préfecture le 18/05/2026  
Publié le 29/06/2026  
ID : 073-983669532-20260511-2026\_05\_11\_7-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président.

Secrétaire de séance